

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 juillet 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 01/04/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, BUZON, CHAPPUIS, POGGIOLI, CAQUOT, MANTZ, GUI SOLAN, LABBADI (à partir de 21h15)

Etaient excusés : Mme GAUTIER
M. PENNESTRI
M. ZIEGLER (procuration à M. Guisolan)
Mme DELZEUX
M. HOMOLA (procuration à M. Linglin)
Mme SCALET (procuration à M. Rico)
M. LABBADI (jusqu'à 21h15)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme CHAPPUIS

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 7 juin 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Décision Modificative n°1
- 2.2 Dynacité : garantie d'emprunt
- 2.3 SIEA : plan de financement RD 984 et Avenue du Jura
- 2.4 Département de l'Ain : précisions sur le plan de Financement
- 2.5 Modification de la convention BERMUDA
- 2.6 CCPG : convention « Education au développement durable »
- 2.7 Création de poste
- 2.8 Suppression de poste suivi de création de poste

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 7 juin 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) *Décision Modificative n°1*

La Décision Modificative n°1 présentée a pour finalité de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2016. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la valider.

Il précise qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires mais simplement un transfert d'une ligne comptable à l'autre.

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
2313/opé 56	Aménagement de l'auberge	300 000 €	
20422	Subvention d'équipement (SOLLAR)		300 000 €
TOTAL		300 000 €	300 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°1 selon le tableau ci-avant

2*) *Dynacité : garantie d'emprunt*

Après échanges, cette délibération est retirée de l'ordre du jour car des négociations sont en cours concernant le projet en question.

3*) *SIEA : plan de financement RD 984 et Avenue du Jura*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement proposé par le SIEA pour l'installation de 12 points lumineux sur la RD 984 et l'avenue du Jura. Présentation du plan.

Le coût total est estimé à 69 000 € et la participation de la commune s'élève à 33 681,24 €.

La participation financière du SIEA est de 45 % de la dépense subventionnable (elle-même basée sur le nombre de points lumineux modernisés ou créés). A cela s'ajoute une subvention plafonnée à 2 000 € HT par point lumineux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement tel que présenté

4*) Département de l'Ain : précisions sur le plan de Financement

Une demande de subvention a été faite auprès du Département en juin 2015 concernant le centre sportif. Le Département a pré-réserve une somme de 33 000 € qu'il demande à la commune de confirmer ou pas selon l'avancée du dossier. Après échanges avec la commission centre sportif, il est proposé au conseil municipal de confirmer la subvention demandée.

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Travaux centre sportif	200 000,00 €	240 000,00 €	Commune de Sergy	56 140,00 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	24 000,00 €	Autres	143 000,00 €
			Conseil Général	33 000,00 €
			FCTVA	31 860,00 €
TOTAL	220 000,00 €	264 000,00 €	TOTAL	264 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-avant
- CONFIRME la demande de subvention relative aux travaux du centre sportif auprès du Département

5*) Modification de la convention BERMUDA

21h15 : Arrivée de M. Labbadi.

Suite à la signature de la convention (offre de concours) avec l'association BERMUDA dans le cadre de sa participation aux dépenses relatives aux réseaux, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier cette convention puisque celle-ci doit être signée avec la SCI Bermuda Associés (et non pas l'association Bermuda) pour des raisons d'ordre juridique. Monsieur le Maire propose également de modifier la convention selon les termes suivants « la participation de la SCI Bermuda Associés s'élèvera à 50 % du coût total des travaux de mise en réseaux dans la limite d'un montant de 37 500 € TTC ». Le plafond de 37 500 € TTC n'était pas précisé dans la convention d'origine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention modifiée selon les éléments ci-avant.

6*) CCPG : convention « Education au développement durable »

Le conseil communautaire a validé le 28 avril 2016 le principe de la mise à disposition de son service éducation au développement durable aux communes membres. Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention. Lecture de la convention. Madame Lanza, adjointe aux affaires, envisage d'utiliser au moins une fois le service pour les activités périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

7°) Création de poste

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe pour une durée de 8h hebdomadaire sur 40 semaines par an sera pour la gestion de la bibliothèque à compter, si possible, du 1^{er} septembre 2016.

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe précise que cela représente une dépense d'environ 5 000 € par an. Elle tient à souligner que suite au déménagement de la bibliothèque il y a eu 269 nouvelles inscriptions. La bibliothèque municipale compte 372 lecteurs actifs. Il y a d'autres activités que l'emprunt de livres : des séances de contes pour enfants, des animations autour d'un thème spécifique comme l'animation Voltaire cette année qui a beaucoup plu. La prochaine, en 2017, sera autour de l'abeille. La bibliothèque accueille les classes de maternelles environ une fois par mois. La masse de travail est importante : permanences, achat de fournitures, couvertures de livres, sélections, commandes et enregistrement des nouveautés, gestions des dons, des retards d'emprunts, formations à Bellegarde....La commune de Sergy a beaucoup de chance d'avoir des bénévoles aussi investis et ce poste permettra de les soulager un peu.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la création du poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe pour une durée de 8h hebdomadaire sur 40 semaines par an

8°) Suppression de poste suivi de création de poste

Suite à une demande de réduction de temps de travail d'un agent titulaire de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer le poste existant (24h hebdomadaire annualisé) et de créer un poste de 16h08 correspondant aux attentes de l'agent et de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il précise que le comité technique paritaire du centre de gestion a donné un avis favorable le 24 juin 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la suppression du poste tel que présenté ci-avant (24h hebdomadaire annualisé)

-AUTORISE la création du poste tel que présenté ci-avant (16h08 hebdomadaire annualisé)

II°) Divers

Echanges autour d'un projet de karting électrique couvert sur la commune de Sergy, suite à une présentation de Philippe RICO, adjoint à l'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Prochaine réunion : mardi 6 septembre 2016 (sous réserve)
